

COMMUNE DE BROQUIÈS

PROCÈS VERBAL

DU CONSEIL MUNICIPAL

Le lundi 25 novembre 2024 à 20h30

Présents : **10** : M Jean-Luc CRASSOUS, M Christian BRENGUES, M Bernard MARITAN, Mme Emeline TAURIAC, M André GAVALDA, Mme Sylvie GENIEYS, Mme Céline POINDRON, Mme Sammy QUERALT, M Christian SERIN, M Gilbert TOULOUSE.

Excusé : M Jacques ANTONIN

Représentés : M Claude REYNES (représenté par M Christian BRENGUES),

Mme Julie BOSC (représentée par Mme Emeline TAURIAC),

M Maxime REYNES (représenté par M Bernard MARITAN)

Votants : **13**

Le quorum étant atteint, M CRASSOUS, Maire, ouvre la séance.

Secrétaire de séance : M Christian BRENGUES

Ordre du jour

- Approbation du compte rendu du 30/09/2024
- Transfert compétence assainissement
- Adhésion au SIAEP des Rives du Tarn
- Garantie prêt souscrit par SMCHE
- Renforcement et dissimulation des réseaux secs place du Barry
- Acquisition terrains à La Vignasse
- Admission en non valeurs
- DM

1 Approbation du PV du 30 septembre

Le PV n'appelle pas de modification il est soumis au vote

Pour : 13 voix

2 Transfert de compétence assainissement

Le conseil doit délibérer sur un accord de principe pour transférer la compétence assainissement au 1^{er} janvier 2026 à la communauté de commune afin qu'elle puisse poursuivre l'analyse et l'organisation du transfert du service assainissement.

Monsieur le Maire explique que la future organisation de la communauté de commune serait vraisemblablement de garder cette compétence en régie et de s'appuyer pour tout ce qui est entretien courant sur le personnel municipal. Pour tout ce qui ne relève pas de l'entretien courant, des compétences seraient recrutées.

L'approbation est soumise au vote :

Pour : 13 voix

3 Adhésion au SIAEP des Rives du Tarn

Suite aux travaux d'interconnexion réalisés en 2019 avec le SIAEP des Rives du Tarn la commune lui achète l'eau en gros.

Afin de respecter la loi NOTRe et en particulier l'obligation de transfert de la compétence eau au 1er janvier 2026, le conseil doit délibérer pour adhérer au SIAEP des Rives du Tarn en date du 31 décembre 2025.

La proposition est soumise au vote :

Pour : 13 voix

4 Garantie prêt souscrit par SMCHE

La commune doit garantir, à hauteur de 50 %, le Prêt d'un montant total de 1805860,00 euros contracté par SMCHE pour la construction de l'EHPAD.

Un premier prêt a déjà été garanti par la commune.

La proposition est soumise au vote :

Pour : 13 voix

5 Renforcement et dissimulation des réseaux secs place du Barry

Dans le cadre du renforcement de l'alimentation en énergie électrique du village, ENEDIS met en œuvre un deuxième transformateur 20kV. Pour ce faire, une ligne d'alimentation 20 kV est en cours de mise en place depuis le rond point de la route de Maziès devant le monument aux morts jusqu'au transformateur implanté près de la déchèterie.

Cette ligne longe le Balat, traverse la place du Barry pour termine au local transformateur.

Dans le cadre de l'aménagement et de l'embellissement de la **Place du Barry suite dissimulation**, il semble opportun de traiter de l'amélioration esthétique des réseaux de télécommunication et d'éclairage public suite au renforcement des réseaux électriques.

Les frais pour les **réseaux électriques** Place du Barry sont estimés à **319 530,82 Euros HT**. S'agissant d'une opération de renforcement, **la commune ne participera pas. Ces frais seront pris en intégralité par le budget du SIEDA.**

Pour une meilleure coordination, mais également afin de répondre à des normes techniques impératives en matière de construction électrique, les travaux de génie civil seront réalisés par **l'entreprise SLA** titulaire du marché S.I.E.D.A. dans cette zone.

La commune ayant adhéré au fonds commun pour la dissimulation des **réseaux de télécommunication**, le projet entre dans le cadre de la convention signée entre le S.I.E.D.A. et Orange. Le projet est estimé à **25 000 Euros HT**. La **participation de la commune** portera sur **50 %** du montant H.T. des travaux de génie civil, soit **12 500,00 Euros**.

En complément des travaux ci-dessus il est nécessaire de traiter l'**éclairage public**. Le SIEDA indique que le montant des travaux s'élève à **9700 Euros HT**. S'agissant uniquement des travaux de génie civil, le SIEDA ne peut apporter d'aide. En conclusion la **contribution de la commune** sur les travaux d'éclairage public serait de **la totalité de ce montant soit 9 700 Euros**.

La validation de ce budget est soumise au vote :

Pour : 13 voix

6 Acquisition terrains à La Vignasse

Lors de la création du chemin rural de la VC 3 à Rocaminouze une partie des parcelles H463 et H464 auraient du être achetées au propriétaire. Ces parcelles n'ayant jamais été acquises, il est proposé au conseil de fixer le prix d'acquisition des terrains et les conditions d'acquisitions afin de régulariser la situation.

M Christian SERIN et Mme Emeline TAURIAC en lien avec le propriétaire actuel ne participent ni aux discussions ni au vote.

Après discussion, le Conseil propose un prix d'achat de 0.50€ le m²

La proposition est soumise au vote :

Pour : 10 voix

7 Admissions en non valeur

La trésorerie a transmis des états, de demande d'admission en non valeur correspondant à des titres de recettes des exercices 2019, 2020, 2021, 2022 et 2023. Ces sommes correspondent à des créances qui n'ont pu être recouvrées malgré les procédures employées et doivent être admises en non valeurs. Le conseil doit approuver les admissions en non valeurs ci-dessous :

en M57 - Boulangerie à 1414,20 euros ;

en M57 à 66,01 euros ;

en M40 à 72,38 euros ;

Les non valeurs correspondantes sont présentées une à une par M le Maire

La proposition est soumise au vote :

Pour : 13 voix

8 DM

8.1 DM n°1 - MULTI SERVICES - BROQUIES 2024

Le Maire expose au Le Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de

l'exercice 2024, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Fonctionnement		Recettes	Dépenses
681 (042)	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	0	11 791
777 (042)	Rec... subv inv transférées cpte résultat	11 791	0
6541	Créances admises en non-valeur	0	1 414,2
75888	Autres	1 414,2	0
TOTAL FONCTIONNEMENT		13 205,2	13 205,2
Investissement		Recettes	Dépenses
16878 - 0	Dettes - Autres organismes, particuliers	0	100 000
139141 (040) - 0	Subv. transf. Communes membres du GFP	0	10 751
1317 - 0	Fonds européens	100 000	0
28132 (040) - 0	Bâtiments privés	11 791	0
13917 (040) - 0	Budg. communautaire et fonds structurels	0	1 040
TOTAL INVESTISSEMENT		111 791	111 791
TOTAL		124 996,2	124 996,2

8.2 DM n°2 - SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT DE BROQUIES 2024

Le Maire expose au Le Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2024, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Fonctionnement		Recettes	Dépenses
011 - 622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0	-3 000

011 - 618	Divers	0	3 000
012 - 6215	Personnel affecté coll. de rattachement	0	1 800
011 - 6063	Fournitures entretien et petit équipt	0	-1 800
TOTAL FONCTIONNEMENT		0	0
Investissement		Recettes	Dépenses
		0	0
TOTAL INVESTISSEMENT		0	0
TOTAL		0	0

Ces Demandes Modificatives sont soumises au vote :

Pour : 13 voix

9 Questions diverses

9.1 Locations de salles

Le contexte économique actuel notamment au niveau du coût de l'énergie amène à réfléchir sur le coût actuel du chauffage de nos salles municipales. M Christian BRENGUES évoque l'exemple de la salle sous la Mairie où la puissance installée est de 11 kW soit une consommation de 11 kW/h sur les premières heures de chauffage de la salle.

D'autre part il convient de reprendre le règlement des salles afin d'intégrer la future salle sous la bibliothèque qui sera disponible fin 2025 et de mettre à jour les modalités de prix et de réservation.

Un premier projet est construit en séance, M Christian BRENGUES est désigné pour le mettre en forme et l'envoyer à tous les membres du Conseil pour une validation à l'ordre du jour du prochain Conseil.

9.2 Projet de café associatif

Monsieur le Maire présente aux Conseillers le compte rendu de la rencontre qui a eu lieu le Jeudi 21 novembre avec des membres de l'association.

9.3 Adressage

Emeline et Bernard présentent les derniers éléments du projet d'adressage à l'assemblée.

La mise en œuvre avec le prestataire est lancée et a débutée par un repérage des voies communales sur le terrain afin de faire le bilan des besoins (panneaux, poteaux, etc.).

L'ordre du jour étant épuisé, M le Maire remercie les Conseillers et lève la séance.

Jean-Luc CRASSOUS
Président de séance

Christian BRENGUES
Secrétaire de séance

